L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien... $12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 7 JUILLET 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. *District*—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:
Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

TICKET LIBERAL DE LA REFORME.

REPRESENTANT AU CONGRES:
E. D. WHITE.

LEGISLATURE D'ETAT.
WM. DEBUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

WHIGS ATTENTION!!

Les roles d'assessement étant très imparfaits et les noms de plusieurs personnes y ayant été omis, les électeurs whigs doivent, avant de se présenter aux Polls, se munir de leur dernier reçu des taxes afin d'éviter tout retard.

Dans le cas où quelques personnes éprouveraient des difficultés à voter par suite d'erreur commise dans les rôles d'assessement ou par défaut de formalité, elles peuvent s'adresser à l'office du comité whig, bâtisse Masson, No. 5, près de la Bourse des Négociants, où il leur sera donné tous les renseignements nécessaires.

WHIGS, AUX POLLS!

Vous avez hier noblement commencé votre tâche; encore quelques efforts et vous aurez assuré le triomphe de votre cause et bien mérité de votre pays. Rappelez-vous que vous avez à combattre des adversaires redoutables par la ruse et la discipline qu'ils apportent dans cette lutte. Que la confiance de votre force ne vous abuse pas. Le grand nombre de voix que les loco-focos se sont acquises dans les paroisses de la campagne pourra leur permettre de nommer leur candidat au Congrès si nous ne réunissons pas toutes nos forces. AUX POLLS donc! et la victoire sera dans nos mains! Encore quelques heures d'activité, de zèle et d'enthousiasme, et le triomphe des vrais principes sera assuré et un nouvel avenir s'ouvrira pour notre pays.

LES ELECTIONS.

Jusqu'à présent le résultat des élections est des plus favorables pour la bonne cause et tout nous donne l'espoir que le ticket de Harrison et de la réforme obtiendra un triomphe signalé. Il reste encore beaucoup à faire cependant, et il ne faut pas que le zèle de nos amis politiques se ralentisse. L'ennemi, battu hier, redoublera sans doute aujourd'hui d'activité et de chaleur de leur côté, les whigs doivent s'avancer avec l'ardeur qu'ils ont déjà déployée, afin de rester maîtres du champ de bataille.

La maladie du juge qui devait présider aux polls de la 3me. Municipalité, a obligé les électeurs de cette partie de la ville à venir déposer leurs votes à la première Municipalité. Malgré cette réunion, on n'a reçu dans cette municipalité, durant la journée d'hier, que quatre cent quarante votes. On en a recueilli quatre cent cinquante quatre dans la seconde Municipalité. On est à peu près certain que sur le nombre total des votes déjà exprimés, il y a une majorité whig bien prononcée.

QUI VOTERA POUR LE TICKET LOCO-FOCO.

Les fonctionnaires qui sont obligés de le faire pour ne pas perdre leurs emplois;

Les anciens fédéralistes qui sont, en général, devenus loco-focos;

Tous ceux qui courent après les places de l'administration;

Tous les fonctionnaires prévaricateurs qui doivent ce tribut de reconnaissance à l'administration qui autorise tacitement leurs malversations;

Tous les usuriers qui ne veulent ni système de crédit, ni banques, afin de faire valoir avantageusement leurs capitaux aux dépens du peuple;

Tous ceux qui veulent faire baisser les salaires des travailleurs;

Tous ceux qui profitent des abus et des prodigalités de l'administration.

QUI VOTERA POUR LE TICKET DE LA REFORME?

Tous ceux qui souffrent de la mauvaise administration de M. Van Buren et qui veulent un changement.

Au dernier meeting loco-foco tenu à l'*Arcade*, M. Preston a violemment attaqué la Banque de la Bourse pour avoir bâti l'Hôtel St. Charles. Cela vient probablement de ce que la Banque de la Bourse a payé les ouvriers qui ont construit l'édifice de la rue St. Charles, tandis que l'administration n'a pas encore payé les dépenses de l'hôtel des monnaies et qu'il en résulte un contraste peu flatteur pour le parti du pouvoir.

On nous assure, en effet, qu'il est encore dû plus de *trente mille piastres* sur la construction de l'hôtel des monnaies.

Le parti du pouvoir ne saurait assez détester les Banques qui poussent l'outrecuidance jusqu'à payer le travail qu'elles font faire tandis qu'un gouvernement qui est l'ennemi juré du système de crédit ne paie pas ce qu'il doit.

Cette conduite doit ouvrir les yeux de tout homme de bonne foi sur le but que poursuit un parti si peu conséquent avec lui-même. L'administration ne paie pas les honnêtes ouvriers qui travaillent pour elle; elle ne paierait même pas ses fonctionnaires s'ils ne permettaient le soin de se payer eux-mêmes.

Nous ne comprenons pas que le *Courrier* veuille nous rendre responsable des *élucubrations d'un auxiliaire*. Il n'ignore pas qu'un usage constant a consacré parmi nous la non-responsabilité du journal pour tout ce qui n'est pas purement et simplement éditorial, car il a souvent soutenu cette doctrine. Il n'ignore pas qu'on admet des communications, sans en approuver ni l'esprit ni la forme, comme la manifestation de l'opinion d'une fraction plus ou moins considérable du public; et cela aux périls et risques de ceux qui s'en font les éditeurs responsables.

Quant à l'accusation portée contre nous par le *Courrier* d'avoir recours aux injures, nous laissons au public à juger si elle est fondée.

Nous prions le *Courrier* de remarquer que nous n'avons jamais envisagé le protêt de la traite tirée sur le collecteur de la douane au point de vue de la légalité. Seulement nous avons fait ressortir tout ce qu'il y avait d'étrange dans la conduite de l'administration qui donne une traite en paiement sur un de ses agens et qui écrit ensuite à ce même agent, une lettre d'avis formulée de telle manière que la traite ne puisse être payée.

Cette erreur sans doute est involontaire; mais que doit-on penser de l'ordre et de la régularité qui règnent dans le département des finances? Si le chargé de procuration d'une maison de commerce commettait de semblables bévues, le moins qui pourrait lui arriver serait d'être renvoyé.

Au reste le *Courrier* verra par les extraits que nous soumettons aujourd'hui au public de deux journaux de Cincinnati, qu'il n'y a pas que les deux traites tirées sur la Nouvelle-Orléans de protestées et qu'un gouvernement qui se fait protester pour $18— et pour $10—, peut bien être accusé de se trouver en état de faillite.

ENCORE UNE TRAITE DU GOUVERNEMENT PROTESTÉE!

On a prétendu que le protêt de la traite de $10,000 sur le collecteur de la douane provenait simplement d'une irrégularité. Voici maintenant une nouvelle traite protestée par M. Lucien Hermann, notaire public, faute de paiement, *et toujours pour cause d'irrégularité!*

Que doit-on penser d'une administration dont les finances sont dans un tel désordre pour ne rien dire de plus?

"No. 1654, tirée sur warrant du trésor, no. 4000 "$4000"— "Trésor des Etats Unis.
"Washington, 19 mars 1840.

"A vue, payez à l'ordre de Saml. B. Marshall, quatre mille piastres. WM. SELDEN,
Trésorier des Etats Unis.

No. 1654, enrégistré, 19 mars 1840. $4000.
T. L. SMITH,
Régister du trésor.

Au collecteur des Douanes.
Nouvelle Orléans.

ENDOSSEMENTS.
Payez à T. J. Read & Son, ou ordre,
S. B. MARSHALL.
Payez à l'ordre de A. Van Wick,
TH. J. READ & SON,
Payez à Carpenter & Vermilye ou ordre,
A. VAN WYCK.
Payez à l'ordre de MM. Edward Austin & J. E. Lodge. CARPENTER & VERMILYE,
E. AUSTIN & J. E. LODGE.

Cette traite ayant été présentée à M. Denis Prieur, collecteur des douanes de cette ville sur lequel elle était tirée, il a répondu qu'il ne pouvait la payer par suite d'une irrégularité dans la lettre d'avis reçue du gouvernement; la somme avisée comme ayant été tirée sur lui par le département des finances à cette même date, sous le même numéro et à l'ordre de la même personne, n'étant que de $2048. 25.

Protesté, en conséquence le 6 mai 1840, par Lucien Hermann notaire public, et à la requête de E. Austin & J. E. Lodge.

ENCORE DES TRAITES DU GOUVERNEMENT PROTESTÉES.

Il paraît que les traites du gouvernement sur le collecteur de la Douane et sur le maître de Poste de la Nouvelle Orléans ne sont pas les seules qui aient été protestées.

"On nous a montré hier, dit le *Cincinnati Republican* du 6 juin, une traite sur le receveur de cette ville, dont voici la copie:

No. 3365.—Tirée sur un *warrant* de la guerre No. 1521.

$18 10-100 Trésor des Etats-Unis.
WASHINGTON, 20 mai 1840.

A vue, payez à l'ordre de William Hunter, entrepreneur spécial, dix huit piastres 10-100.
WM. SELDEN.
Trésorier des Etats-Unis.
No. 3365, enrégistré le 20 mai 1840. $18, 10-100
CH. HUNT,
Régister du Trésor.
Au Receveur des deniers Publics,
à Cincinati.

ENDOSSEMENTS.
Payez à A. S. Case, ou ordre, WM HUNTER.
Payez à Jas. T. Goodwill, ou ordre, A. S. CASE.
Payez à G. S. Wallbridge, ou ordre,
JAS. T. GOODWILL.

Protesté le 4 juin 1840.
ISAAC G. BURNET,
Notaire Public.

Le *Cincinnati Gazette* du 27 juin, mentionne un nouveau fait de ce genre: "Une traite du trésor de *dix piastres* sur THOMAS HENDERSON, receveur du "bureau des terres à Cincinnati, Ohio, a été protestée "pour non paiement."

De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires. Avant peu sans doute les traites et le papier du trésor ne vaudront pas plus que le papier des banques du Mississipi, *réformées par les loco-focos*.

Honte à l'administration qui compromet ainsi le crédit de l'Etat!

MOYEN DE PAYER SES DETTES:

L'administration ne saurait être assez louée pour la manière ingénieuse avec laquelle elle parvient à payer [ou pour mieux dire, à ne pas payer] ses dettes.

Quand un pauvre diable a fini son travail il présente son compte, et l'administration lui donne une traite sur un de ses receveurs ou collecteurs à présentation. Mais elle commet une erreur dans sa lettre d'avis et la traite n'est pas payée. De cette manière on est sûr au moins d'obtenir du temps pour liquider la dette. Cela ne ressemble-t-il pas singulièrement à une suspension déguisée?

Que ceux de nos concitoyens qui n'approuvent pas cette ruse de l'administration votent pour le ticket démocrate-whig.

GRANDE VICTOIRE LOCO-FOCO—Au *meeting* de la rue du Canal quelque violent vanocrate a enlevé d'un coup de brique la tête d'un buste du général Washington qui décorait l'estrade.

Il n'y a rien de sacré pour ce parti!

TOUJOURS DES CALOMNIES.

Il paraît que les dernières lettres et les discours récens du général Harrison ont encore augmenté le dépit des vanocrates et ce n'est pas sans sujet. Ils disaient "que le général Harrison s'obstinait et s'obstinerait à garder le *silence*, qu'il était sous la garde "d'un *comité de tutelle*, qu'il était *renfermé dans une "cage de fer* etc." Et voilà que le général Harrison écrit à plusieurs personnes des déclarations de principes d'une clarté et d'une franchise remarquables, et voilà qu'il voyage *seul*, assistant à des cérémonies publiques, répondant sur tout et à tout et faisant de beaux discours en plein air, prouvant suffisamment par là qu'il n'est point un *imbécile*, comme ses ennemis ont eu l'impudeur de le dire.

Tous les mensonges des loco focos se trouvant ainsi repoussés et mis à nu, leur colère s'en est augmentée et ils ont eu recours à de nouvelles calomnies.

Cinq torys, membres du congrès, se sont réunis pour certifier qu'un de leurs collègues du Massachusetts, M. Calhoun, "avait reçu du général Harrison une lettre où il se reconnaissait abolitioniste." Et ce mensonge a été reproduit par tous les journaux loco focos. Voici quelques passages de la réponse de M. Calhoun lui même, aux attaques calomnieuses des loco focos!

Aux éditeurs du *National Intelligencer*.
WASHINGTON, 20 juin 1840

"Le *Globe* est l'organe de l'administration et l'éditeur de cette feuille est officier de la Chambre des Représentans. Je ne puis donc laisser passer sans les relever les mensonges qu'il se permet à mon sujet, surtout depuis qu'il a appelé à son aide cinq membres du Congrès qui ont, à l'occasion de ma lettre, envoyé une adresse à leurs constituans.

"M. Calhoun, dit le *Globe*, a écrit que le général Harrison appartenait à une société abolitioniste. Si ce n'est pas pour *persuader aux hommes opposés à l'esclavage qu'il était abolitioniste de cœur*, quel peut être le motif d'une semblable déclaration? Il sera difficile à M. Calhoun d'en donner un autre."

"Rien de plus facile que de répondre à cette allégation. *Je n'ai jamais écrit rien de ce genre à qui que ce soit au monde*. L'idée que le général Harrison "est abolitioniste de cœur" ou de toute autre façon n'a jamais pu entrer dans l'esprit d'aucun homme capable de lire, de réfléchir et de juger.

"Mais, dit le Globe, dans sa lettre, M. Calhoun appelle cette association une société abolitioniste."

"Cela n'est pas et je n'ai pas employé un seul mot qui approche de cette idée. Ma lettre est soumise à l'examen de tous ceux qui voudront la voir. Que l'homme qui prétend y trouver ces paroles ou des paroles ayant cette signification, se présente.

"Mais répondra-t-on, les cinq membres du Congrès l'ont attesté? L'ont-ils fait réellement? Examinons ce point.

"J'ai exposé dans une première communication la raison qui m'empêchait de publier dans les journaux la lettre à laquelle on se réfère. L'honneur me faisait une loi de n'en rien faire. Mais, en même tems, j'ai offert de montrer cette lettre à toute personne de quelque parti qu'elle ce soit, qui ne voudrait pas s'en rapporter à ma parole ou qui éprouverait quelque curiosité de voir par ses propres yeux. En conséquence de cette offre un grand nombre de personnes sont venues examiner cette lettre.

"Qu'on juge de ma surprise, lorsque je vis ma lettre elle-même ou plutôt ce qu'on prétendait être ma lettre, publiée dans le Globe avec ces mots significatifs interpolés dans le texte: "*Il a fait partie d'une société abolitioniste.*" Je n'ai rien à ajouter à ce fait, je laisse chacun en tirer la conséquence!

"Cette interpellation ne change-t-elle pas le caractère, la teneur, la signification de cette lettre?

"Je répète donc que l'accusation, lancée contre moi, est d'un bout à l'autre FAUSSETÉ, RIEN QUE FAUSSETÉ, et que les conséquences tirées par le Globe aussi bien que par les cinq membres du Congrès sont aussi peu fondées que l'accusation est fausse.
W. S. CALHOUN.

(*Pour l'Abeille.*)
AU COURRIER.

Le vieux maréchal Soult disait naguère à la tribune française, à M. Mauguin qui voulait lui donner des leçons sur l'art militaire: *Monsieur l'avocat, en fait de soldats*, j'aime mieux la qualité que la quantité.

Le Courrier, lui, n'est pas de cet avis; il prend tout, borgnes et boiteux, et pourvu que sa feuille soit pleine de n'importe quoi, il a rempli sa tâche et dort sur l'oreiller de la béatitude. Il paraît que le ban et l'arrière-ban du troupeau S**** s'est réuni contre l'ennemi commun, car nous voyons toutes les fortes têtes apporter leur *brin d'herbe* au fumier.

Le premier article, signé *Quelques Whigs*, quelques whigs connus, est écrit d'un style tellement ampoulé qu'il nous semble avoir été confectionné dans l'officine du grand orateur. C'est du *Soulémathias* tout pur. Nous n'avons qu'un mot à répondre à l'accusation portée contre nous. *Non! M Soulé n'a jamais plaidé pour nous ni aux assises, ni ailleurs, s'il eut plaidé, nous l'aurions payé et tout serait dit.*

Si les *Quelques whigs*, ont encore quelque chose à nous dire, nous sommes prêt à répondre, mais nous leur conseillons, s'ils veulent se faire passer pour whigs de ne pas écrire comme des charretiers.

Le second article qui se présente sous la forme de correspondance, est écrit au moins en français supportable, bien que sans chaleur et sans portée. Le correspondant a des armes incroyables pour nous terrasser, mais [illegible] les dents lui manquent: il faut toutefois lui savoir gré de l'intention, s'il ne fait pas tout ce qu'il doit, il fait au moins tout ce qu'il peut. A celui-ci, nous répondrons: nous ne sommes pas plus un brouillon que vous n'êtes un *lazarrone*, et nous sommes étonnés qu'une expression pareille soit échappée à un homme qui a tant de ressources dans l'esprit, pour n'avoir pas besoin de l'injure. Non, nous n'avons point attaqué la personne de M. Soulé, nous n'avons attaqué que son talent comme orateur de *forum*.

Libre à vous de trouver ce talent magnifique, mais vous voudrez bien nous permettre de le trouver médiocre. Nous avons consciencieusement dit ce qu'à nos yeux elles sont démagogiques, révolutionnaires, et nous avons rempli en cela un devoir sacré pour tout homme qui pense et qui peut écrire. Vous parlez de jalousie.... mais quelle jalousie pouvons-nous avoir contre l'orateur loco-foco; quelle rivalité peut-il exister entre nous? Courons-nous la même carrière?

Vous voyez bien que tout ceci n'a pas la moindre portée. Vous vous plaignez encore de la violence de nos attaques, mais n'est-ce pas vous qui l'avez provoquée?

Quant aux plaisanteries.... il est des argumens tellement absurdes qu'ils se refusent complètement à l'analyse, et échappent à la discussion; c'est au sarcasme seul à en faire justice.

En un mot nous serons toujours disposé à mesurer la défense sur l'attaque, c'est à vous de choisir le terrain, nous l'accepterons tel quel. L'abondance des matières nous oblige à notre grand regret, à terminer ici notre réponse, nous y reviendrons une autre fois.
X.

ACCIDENT—Hier l'un des ouvriers qui travaillent à la reconstruction de la Bourse de Cité, a été atteint à la tête par une brique tombée du haut de l'édifice. La blessure est assez grave pour donner quelques inquiétudes sur sa vie.

Nous sommes priés par le capitaine Spedden d'informer le public que *c'est sans son consentement et contre son gré* qu'on a fait usage de son nom pour nuire à E. D. WHITE dans l'opinion de ses constituants.

Les journaux vanocrates se sont trop pressés de faire honneur au sénateur MOUTON d'avoir proposé un amendement au bill des Banques relativement aux femmes, afin de faire concorder le bill avec les lois de cet Etat. L'amendement a été proposé par *le sénateur whig* du Connecticut Huntington, qui s'est référé spécialement au code civil de la Louisiane. M. Mouton n'a d'autre mérite que celui d'avoir pris part aux débats qu'a soulevés cet amendement.

On nous assure que les loco-focos ont fait enrégistrer quatre cents noms au bureau des terres publiques de Clinton, afin de faire élire le candidat vanocrate du second district.

Il paraît d'après les régistres du Sénat des Etats-Unis que *tous les whigs qui ont voté sur la loi des faillites, ont voté en faveur du bill et que tous ceux qui ont voté contre, appartiennent au parti de l'administration.*

Quel est le parti qui prend le mieux l'intérêt du peuple?

INTERIEUR.
(*Extrait de notre correspondance.*)
WASHINGTON, 24 juin 1840.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—L'orateur soumet à la Chambre une communication du département de la Marine, qui contient les actes de la Cour martiale, réunie à Pensacola, pour le jugement du lieutenant Hose, les protestations du lieutenant, la déclaration du Président qu'il n'a rien à voir dans les actes de la Cour martiale, quelques remarques du Secrétaire de la Marine, &c. Il faut remarquer que, dans les documens de l'officiel, le témoignage des nègres est admis en principe.

—Voilà donc ces hommes du Nord avec les principes du midi!

On a repris la discussion du Bill de la Sous-Trésorerie en comité général; M. John Sergeant de Philadelphia, a prononcé un discours plein de force et de raisonnement. M. Banks de la Virginie, qui présidait le comité, a fait preuve d'une partialité sans exemple. Après avoir laissé divaguer à leur aise quelques membres dévoués à l'administration, il a refusé la parole à des hommes de l'opposition. Cette injustice était si criante que la motion a été faite d'élire un autre président.

25 juin.

SENAT.—Le Bill sur les faillites a subi sa troisième lecture: voici comment se sont partagés les votes pour l'admission de ce Bill:

Oui.—MM. Clayton, Davis, Dixon, Henderson, Huntington, Knight, Mouton, Nicholas, Norvell, Phelps, Porter, Ruggles, Smith de l'Indiana, Southard, Tallmadge, Walker, Webster, White, Williams, Wright, Young—21.

Non.—MM. Allen, Anderson, Benton, Brown, Buchanan, Calhoun, Clay de l'Alabama, Cuthbert, Hubbard, King, Linn, Lumpkin, Pierce, Roane, Robinson, Smith du Conn. Sturgeon, Tappan, Wall—19.

On s'est ensuite occupé de quelques Bills d'intérêt local.

26 juin.

Le jour de l'adoption définitive du Bill de la Sous-Trésorerie approche. Lundi, il passera du comité à la Chambre; on en aura bien vite fini avec la question préalable; le bill sera adopté d'emblée et la signature du Président ne se fera pas attendre. Mardi ou mercredi au plus tard, ce bill sera loi de l'Etat.

Aujourd'hui à la CHAMBRE, la discussion a continué en comité général et parmi les orateurs qui se sont fait entendre, il faut citer M. Biddle de la Pensylvanie. Le discours qu'il a prononcé est un modèle d'éloquence parlementaire.

Le SENAT a adopté le bill pour venir au secours de la ville de Natchez.

27 juin.

La discussion du Bill de la Sous-Trésorerie a duré jusqu'à minuit en comité général. On veut à toute force qu'il soit prêt à être présenté lundi à la Chambre.

Avant que la Chambre se formât en comité général, on a essayé de faire renvoyer au comité judiciaire les communications de l'exécutif au sujet du lieutenant Hone. Mais cette motion a échoué.

On sait que cette communication a trahi les tendances abolitionistes de Van Buren: Aussi le *Globe* est-il chaque jour rempli d'explications et d'excuses à ce sujet; et il s'efforce avec son habileté ordinaire de faire passer l'abolitioniste du Président pour de l'humanité envers les marins. Mais le Sud ne se laissera pas prendre à ces menteuses apologies.

On peut mettre en regard de la conduite du président dans cette circonstance, le fait suivant qui s'est passé récemment dans le Missouri. Un ministre de l'Eglise Méthodiste Episcopale avait admis le témoignage d'un nègre contre un membre de cette église. Ce membre en appela au comité général de l'Eglise Méthodiste qui vient de décider, après ample délibération, que dans toutes les causes ecclésiastiques il faut suivre pour les témoignages les règles établies dans l'Etat où se passe le procès. Cette décision adoptée à une majorité de 97 contre 27, prouve que le clergé entend parfaitement la matière. On n'en saurait dire autant des hommes du Nord avec les principes du Sud.

Correspondance de l'Abeille.
BALTIMORE, 27 juin 1840.

Le marché est calme. Le change est pour les traites sur l'Angleterre de 10 à 11 1/2 pour cent. 350 sacs de café de Rio d'une cargaison de 3500 ont été mis à l'encan mercredi et vendus 11 1/2 et 11 5/8 cents; mais la vente a été arrêtée. Le marché est bien pourvu pour le moment. Le marché à la farine est presque calme. On vend régulièrement $4 60. La melasse de Matanzas se vend à l'encan 19 cents. Le lard prime de l'Ouest est à 8 1/2 cts, le porc mess à 17 50. Le bœuf mess à $15. Le No. 1 à 13 et le prime à $11, 150 kegs de lard Nos. 1 et 2 ont été vendus à 11 1/2 cents. Les cigarres de la Nelle-Orléans sont de $5 25 à $7. Il y a une grande quantité de tabac sur place au choix des acheteurs; nous cotons le commun de $3 50 à $4 60; le mitoyen bon de $5 à 6, le bon de $6 50 à $8 et le fin de $8 à 13. Une petite vente de tabac de l'Ohio a été faite de $5 à 9. Le prix élevé du fret a accumulé à Baltimore un stock plus considérable qu'on ne l'avait jamais vu dans aucun temps. Les ventes de whiskey en boucaute continuent à s'effectuer à 22 1/2 cents et en baril à 23 1/2 cents. Le whiskey pris au wagon est à 20 cents le baril à part.

Le New York *Times* a présenté dernièrement un état des propriétés que possède dans l'Illinois l'ex-directeur général des postes, AMOS KENDALL, état qui prouve non seulement que ce *mendiant* politique n'a pas besoin du produit de l'*Extra Globe* pour soutenir sa famille, mais encore qu'il est immensément riche. Dans son No. du 26, le même journal mentionne plusieurs fermes magnifiques que possède Kendall dans les comtés de Ménard et de Sangamon (Illinois.) Le péage seul d'un pont qui tient à l'une de ces fermes s'élève à $300. On peut juger par ce seul article de ce que doit être le produit total des différentes fermes.

Il y a eu un incendie à New York qui a consumé un magasin de coton.

Un incendie a eu lieu à Pen-Yan, N. Y., qui a presque détruit cette petite ville. On évalue le dommage à $50,000.

OPINIONS COMPARÉES DE HARRISON ET DE VAN BUREN RELATIVEMENT A L'ABOLITIONISME.

GÉNÉRAL HARRISON.	M. VAN BUREN.
En décembre 1800, étant gouverneur de l'Indiana, il a approuvé des pétitions ayant pour but de faire *suspendre* l'ordonnance de 1787 qui prohibait l'esclavage. En 1819, il vote, comme membre de la Chambre des Représentans au Congrès, contre la clause qui faisait de l'émancipation dans le Missouri et l'Arkansas une condition d'admission à l'Union, disant "que l'obligation pour l'admission étant simplement sans imposer l'obligation d'abolir l'esclavage." Sur cette question importante du Missouri, il s'est rangé avec les membres du Sud pour résister aux abolitionistes qui voulaient n'admettre les nouveaux Etats qu'à la condition d'effacer l'esclavage de leur constitution. Et ce fut ce vote anti-abolitioniste qui empêcha sa réélection. En 1822, il termine ainsi son adresse à ses constituans: "En résumé, concitoyens, notre ligne de conduite est tracée par l'humanité et le devoir. Nous ne pouvons émanciper les esclaves des autres Etats sans leur consentement." En 1833, dans un discours prononcé à Chéviot, on trouve ces paroles remarquables qui résument son opinion à cet égard. "La discussion du sujet de l'abolition dans les Etats libres, est également nuisible aux esclaves et à leurs maîtres et CETTE DISCUSSION EST CONTRAIRE AUX PRINCIPES DE LA CONSTITUTION." En 1836, dans une lettre à M. Thomas Sloo de cette ville, le général Harrison disait: "Je ne crois pas que le congrès puisse abolir l'esclavage dans les Etats, *ni intervenir en aucune manière dans les droits de propriété des citoyens* excepté sur la demande des Etats qui voudraient se débarasser de leurs esclaves moyennant compensation, mais non autrement. Ces opinions sont du reste celles de JEFFERSON et de MADISON. "Je ne crois pas, ajoute-t-il, que le congrès puisse abolir l'esclavage dans le district de Columbia sans le consentement de la Virginie, du Maryland et des citoyens du district."	Il commence sa carrière politique en 1820, par donner son *approbation*, comme sénateur de l'Etat de New York, à la résolution suivante: "Attendu que toute extension ultérieure de l'esclavage dans les Etats Unis est un sujet de la plus haute importance pour cet Etat; et attendu que nous considérons l'esclavage comme un mal déplorable, et que c'est notre opinion de faire opposer toutes les barrières que peut fournir la constitution pour prévenir son extension; et que comme la Constitution des Etats Unis donne clairement au congrès le droit d'exiger des nouveaux Etats qui ne sont pas compris dans le territoire originaire de l'Union, la prohibition de l'esclavage comme condition de leur admission dans l'Union—C'est pourquoi il est: "Résolu que nos sénateurs soient *instruits* et que nos représentans soient requis de *s'opposer* à l'admission, dans l'Union, d'aucun Etat ou territoire, sans faire de la prohibition de l'esclavage une condition absolue d'admission." Ainsi il a été d'opinion que le Missouri ne devait pas être admis dans l'Union parcequ'il était un Etat à esclaves: ce qui était aussi l'opinion des abolitionistes. En 1821, étant alors membre d'une convention de l'Etat de New York chargée d'amender la constitution, il parla et vota pour donner le droit de suffrage aux nègres libres. En 1836, il dit avec le style tortueux qu'il lui est particulier. "Je ne crois pas, d'après les lumières dont je me suis entouré, pouvoir en conscience prononcer que le congrès n'a pas le droit d'intervenir dans la question de l'esclavage ou d'abolir l'esclavage dans le district de Columbia.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Lyons, Agny, Liverpool, L H Gale
Barque Job Brower, Sutton, Marseilles, J & D Fehrman
Adeline & Eliza, Hopkins, Londres, L H Gale
Condor, Ward, New York, E A Bridge
Brick Voltaire, Sleeper, Baltimore, Bedford & Beck
Lawrence Copeland, Sears, New Castle, (ang) S & J P Whitney
Goel. Watchman, Murray, Matamoras, W F Vigers & co

ARRIVÉS.

Navire Astracan, Webster, de Liverpool.
Steamer Ajax, Troung, de St. Martinville.
" Queen of the West, Ansby, de Cincinnati.
" Waterwitch, Brown, do.
" Creole, Ditmare, Irwin, des Natchitoches.

MEMORANDA.

Le navire Astracan a hélé le 29 juin, à la hauteur des Tortugas, nav. Hercules, de Liverpool pour la Mobile, le 29 mai, nav. Columbus, Coffin, en 29 jours de la Mobile pour Liverpool.

Arrivés d'ici à Boston, 26, barque Adario, Adams; goel. Seadrift, Walker.

Arrivés d'ici à New York, 27, brick Gazelle, nav. à vap New York, Wright, en 9 jours de la N. O. via Key West et Charleston; goel. Justice, Sleeper.

Arrivée d'ici à Boston, 25, barque Fairfield.

A New York pour ce port, 27 juin, nav. Louise, Osborne, partant le 29; nav. St. Mary, Foster.

Expédiés à Boston pour ce port, 25, brick l'Orient, Dening; barque Francis Stanton, Lefavour.

A Boston pour ce port, 26, brick Ellsworth, Homer, partant sous peu; nav. Hindoo, Henry, partant le 1er. juin.

Hélé en mer, le 13 juin, dans la lat. 36, long. 69, navire Olive & Eliza, Marshall, pour Bordeaux.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. HENRY DUGUE, comme candidat pour la place de Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine élection.
20 avril—60

BANQUE COMMERCIALE DE LA NLLE. ORLEANS.
Nlle. Orléans, le 6 juillet 1840.

LES directeurs de cette banque ont déclaré aujourd'hui, un dividende semi annuel de 4 pour cent sur le fond capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, lundi, le 13 courant, ou après cette époque.
7 juil GEO. O. HALL, caissier.

AVIS AU PUBLIC.

LES certificats de cent soixante actions de la Banque d'Orléans datés comme suit et sous les numéros ci-après, savoir:
"Cinq janvier mille huit cent trente, numéro cent "cinquante neuf, pour quarante demi-actions, fesant "deux mille piastres.
"Dix mai mille huit cent trente, numéro deux "cent quatre, pour quatorze demi-actions, fesant sept "cents piastres.
"Dix mai mille huit cent trente, numéro mille "trois cent cinquante, pour cent trente trois actions, fesant treize mille trois cents piastres.
"Total, seize mille piastres; et se trouvant égarés, n'étant jamais entré en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle ils appartiennent avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque d'Orléans pour en obtenir des nouveaux, les autres restant annulés.
7 juillet LOUIS SERÉ, contr

AVIS AU PUBLIC.

LE certificat de soixante douze actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, daté du neuf juin mille huit cent vingt cinq, sous le numéro dix-huit cent quatre-vingt douze et fesant sept mille deux cents piastres, se trouvant égaré et n'étant jamais entre en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle il appartient, avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque de l'Etat pour en obtenir un nouveau, l'autre restant annulé.
7 juillet LOUIS SERÉ, contr.

AVIS AU PUBLIC.

LE certificat de cent actions de la Banque de la Louisiane, daté du vingt sept septembre mille huit cent vingt six, sous le numéro mille huit cent dix-neuf et fesant dix mille piastres, se trouvant égaré et n'étant jamais entré en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle il appartient, avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque de la Louisiane, pour en obtenir un nouveau, l'autre restant annulé.
7 juillet LOUIS SERÉ, contr

UNE dame sans enfant désirerait se placer en qualité de nourrice, elle donnera des renseignements satisfaisants s'adressant à Madame Gicquel sage-femme, encoignure des rues Bourbon et Ste. Anne 7 juil—3

AVIS—La société existant sous la raison de Roussel & Bernard est ce jour dissoute d'un commun accord.
Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1840.
P. O. BERNARD,
7 juil—2 JEAN ROUSSET.

DISSOLUTION.—La société existant autrefois entre les soussignés sous la raison de J. A. Barelli & Co. est expirée par limitation le 1er du courant. J. A. Barelli seul est chargé des affaires qu'à la liquidation. Il se servira du nom de la raison en liquidation et continuera les affaires pour son propre compte sous la raison de Barelli & Co.
J. A. BARELLI,
7 juil J. L. LEVY.

PORC PRIME.—150 barils porc prime, à vendre par
7 juil. JOSEPH LANDIS & Co.

BEURRE.—25 tierçons beurre frais de Western, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 7 juil.

CLOUS.—500 barillets cions de Boston, à vendre par
7 j. DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douan

TABAC coupé fin en magasin et à vendre par
7 juil J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

ESPECES—Piastres mexicaines, à vendre par
KOHN, DARON & Co,
7 juil 28, rue Bienville.

SAINDOUX—700 barillets saindoux en feuilles, à vendre par SAMUEL BELL,
7 juil 89, Magasins.

TRAITES sur New York, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
7 juil 50, rue du Camp.

TOILE et Corde d'emballage et du Kentucky, à vendre par SAMUEL BELL,
7 juil 89, Magasins.

PLUMES d'acier de Perry, garanties, à vendre par
NORMAN, STEEL & Co,
7 juil 14, rue du Camp.

PAPIER de couleur et autre, pour le imprimeurs, à vendre par NORMAN STEEL & Co,
7 juil 14, rue du Camp.

CIGARRES—150,000 cigarres de la Havane premier choix, à vendre par DAVIS & HOBART,
7 juil 18, Douane.

TRAITES SUR BOSTON à 60 jours de vue, à vendre par DAVIS & HOBART,
7 juin 18, Douane.

CAFE, sucre, amidon—60 sacs café de la Havane, 30 barils amidon manioc, 20 caisses sucre blanc, à vendre par
7 juil S. LATAPIE.

CIGARETTES—30 barils cigarettes en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
7 juil 32, Vieille-Levée.

ETOFFES DU PAYS—100 balles Indian Head & Lawrence, à vendre par DAVIS & HOBART,
7 juillet 18, rue de la Douane.

SACS DE PITRE.—50 balles de petite et demoyenne dimension, à vendre par
7 juil. DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.

INDIGO—30 surons en débarquement de la goelette Henry Clay, à vendre par J. ALBERT,
7 juil—3 26, rue St. Louis.

TRAITES sur New-York et Philadelphie de 3 à 30 jours de vue, à vendre par J. ALBERT,
7 juil 26, rue St. Louis.

VERRES à vitres de Baltimore—50 caisses récemment reçues, et 300 en magasin de différentes dimensions assorties, à vendre en lots au gré des acheteurs, par
7 juil J. ALBERT, 26, St. Louis.

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, Imperiales, Trabucos, &c. en magasin et à vendre par
7 juil J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

SAVONS, HUILE, CHANDELLES.—1000 caisses savon de Boston No. 1,
10 tierçons huile de baleine,
10 barils do de sperme,
40 caisses chandelles, à vendre par
7 juil DAVIS & HOBART, 18, Douane.

HUILE d'Olive, Vinaigre, &c.—200 paniers huile d'olive marque Pfagnol, 80 demi-paniers do do, 60 tierçons vinaigre de Bordeaux, 200 boites prunes, 600 do sardines, 150 caisses blanc baleine New-Bedford, 60 do chandelles suif, 750 do savon, marque J. Black, Valentine &c. 30 do macaroni de Palerme, à vendre en gros et en détail par
7 juil S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée.

VIN, Liqueurs, &c.—85 barriques vin de Bordeaux, Panillac et St. Estèphe véritable médoc, 60 do vin de Marseille, marque Burgesse, 20 demi do do, 60 barils genièvre, marque double ancre, 40 do rum, 30 do whiskey, à vendre en lots, 40 do de pêches, 20 do whiskey, à vendre par américaine, 16 do de pêches,
7 juil S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée.

LIBRAIRIE D'ALFRED MORET, rue Royale, No. 130, reçu par l'Olympia:
La Jolie Fille du Faubourg, par Paul de Kock, 4 vols.
Pierrette, par H. Balzac, 1 vol.
Frédérick le Lion, par J. A. David, 2 vol.
La Chambrière, par F. Soulié, 1 vol.
Un Rêve d'Amour, " " 1 vol.
Pauline, par G. Sand, 1 vol.
La Peau du Lion, par C. de Bernard, 1 vol.
Babel, par une société de gens de lettres, 2 vol.
Souvenirs d'Orient, par le comte de Marcellus, 4 vol.
Œuvres de d'Aguesseau 13 vol. 4°
" de De Thou, 16 vol. 4°
Journal des Palais de 1791 à 1800, 33 vol. 4°
De la Possession, par de Savigny, 1 vol. 8°
Locus, de la peine de mort, 1 vol. 8°
Velpeau, maladies des yeux, 1 vol. 8°
Frégier, classes dangereuses, 2 vol. 8°
Guizot, Histoire de la Civilisation, 5 vol. 8°
Labourdonnaye, traité des échecs, 1 vol. 8°
Philidor, " 1 vol. 8°
Reçu un assortiment nouveau de papiers peints à tous prix. Ainsi que 400 romans qu'il vient d'ajouter à son cabinet de lecture. 7 juil—4t

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1840.

Espèces	5	@	6	pour cent prime.
Billets de Banque des E. U.	2½	@	3	do.
Notes de la Trésorerie	7	@	8	do.
Souverains	$5 16	@	$5 24.	
Doublons Espagnols	17	@	17 20½	
de Mexicains	16 ½	@	16 37.	
Or Américain	6	@	8	pour cent prime.

DERNIERES DATES

New York	juin 27	Liverpool	juin 3
Boston	juin 26	Londres	juin 3
Philadelphie	juin 29	Havre	juin 2
Washington	juin 27	Paris	juin 1
Baltimore	juin 29	Bordeaux	mai 26
Charleston	juin 30	Madrid	mai 25
Vera-Cruz	juin 6	Cadix	mai 20
Tampico	juin 4	Havane	juin 17
Mexico	mai 27	Rio de Janeiro	juin 25

CHASSEURS ST. BERNARD,—*ATTENTION!*
LA Compagnie se réunira en bourgeois, dimanche prochain, 12 du courant, à 8 1-2 heures du matin, au café de la Presse à Coton de la 2me. Municipalité, pour faire une élection d'officiers.
Chaque membre est requis d'être ponctuel au rendez-vous.
Par ordre du capitaine,
7j. H. DE LACROIX, Maréchal-des-Logis-Chef.

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 40 extra
20 76 44 7 14 54 27 48 60 71 62 20 60.
TIRAGE mercredi 8 juillet à 5 heures à l'Exchange Hôtel.

Gros Lot	$12,000
1 Lot de	10,000
1 Lot de	5,000
1 Lot de	2,500
1 Lot de	1,367
1 Lots de	1000
1 Lots de	500
1 Lots de	300

Billets, $5 —coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. M. GREGORY & Co.
7 juil 26, rue du Canal.

PEINTURES, VINS, [illegible], LIVRES.
A VENDRE de suite, pour clôture une consignation:
Peintures anglaises, séchées et à l'huile,
20 paniers Champagne, bas prix,
Vin rouge en caisses do.
Fruits à l'eau de vie, anisette fine,
Livres et romans français de 25 à 50 cents le vol.
Huile d'olive,
Nankin de Georgie,
600 damejeannes,
50 barils vin rouge, bas prix,
6 caisses do. à $1 75,
Eau de vie de Cognac et de Champagne,
Genièvre de Hollande, 1ère. qualité,
Absynthe, Kirswasser, &c. &c.
7 j WM. BERGER, 19 rue St. Louis.

L[illegible] de J. A. Barelli & Co. est expirée le 1er courant par limitation. Mr. J. A. Barelli restera seul chargé des affaires avec pouvoir de se servir de la raison de la maison pour la liquidation, et il continuera les mêmes affaires pour son propre compte sous la raison de Barelli & Co.
J. A. BARELLI,
J. L. LEVY.
6 juil No. 61, rue de la Commune.

ROUES en bois, à vendre par
6 juil JAMES D. DENEGRE, 18, Douane.

TRAITES sur Paris, à vendre par
6 juil AUGT. MOLIER, 85, St. Louis.

LARD—400 kegs de lard reçus par le steamer Tarquin, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
6 juil 34, Poydras.

WHISKEY—100 barils de whiskey rectifié de Cincinnati reçus par le steamer Tarquin, à vendre par
6 juil ADAMS, HARTWELL & co. 36, Poydras.

LARD—60 1/2 barils jambons fumés de l'Ouest, à vendre par ADAMS, HARTWELL & co.
6 juil 6 Poydras.

MOUTARDE—100 caisses moutarde à vendre par
BARELLI & Co.
6 jt 61, rue de la Commune

SACS DE PITRE—25,000 sacs de pitre de deux boisseaux à vendre par BARELLI & Co.
6 juil 61, rue de la Commune

LIQUEURS—N. E. Rum et Brandy, genièvre de Baltimore et de Hollande, peach brandy, vins de Madère et de Malaga, à vendre par BARELLI & Co.
6 juil 61, rue de la Commune.

CIGARES—50,000 bons cigares et 20,000 do supérieurs, à vendre par BARELLI & Co.
6 juil 61, rue de la Commune.

SAVON de Boston—100 caisses No. 1, savon de Boston, à vendre par BARELLI & Co.
6 juil 61, rue de la Commune.

ROUES pour les charrettes à bœufs de toutes dimensions, à vendre par JAS. D. DENEGRE,
6 juil 18, rue de la Douane.

SEL—1500 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par
6 juil ALEX. PARK, 91, Commune.

BOIS de Campêche—75 tonneaux bois de Campêche, de Tabasco, en débarquement de la goélette Henry Clay, en face de la rue Jefferson, à vendre par
JOHN T. LAGUERENNE & Co.
67, rue Tchoupitoulas.
N. B. En s'adressant immédiatement ils pourront être transportés à bord de tout navire. 6 juil

HUILE DE PALMA-CRISTI—5 barils huile de palmacristi No. 1, reçus par le Général Pratt, et 10 barils maintenant en débarquement du steamer Nautilus, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
6 jt Encoignure des rues Commune et Tchoupitoulas

HUILE de lin—30 barils huile de lin, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
6 jt Encoignure des rues Commune et Tchoupitoulas

HUILE de vitriol—50 barils huile de vitriole de la manufacture et de produits chimiques de Richmond, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
6 jt Encoignure Commune et Tchoupitoulas

ETOFFES du pays—50 balles étoffes du pays écrues 4-4, L. M. C.; 10 do. do. à carreaux, 3/4; 20 caisses do blanchies 4/4; 10 do ginga de Glasgow, à vendre par
BARELLI & Co.
6 jt 61, rue de la Commune

TRAITES sur New-York, à vendre par
4 juil R. GRONING & co.

50 BALLES de TABAC de bonne qualité, à vendre par
4 jt R D BLOSSMAN, 30, rue Bienville.

POIVRE—100 sacs, à vendre par
4 juil G. GREEN & FRERE, 26, Camp.

TOILE de l'Inde de 46 pouces de largeur, à vendre par
4 juil G. GREEN & FRERE, 40, Gravier.

TRAITES sur New-York, à vendre par
4 juil ANDREWS & BROTHERS, 66, Camp.

ENCRE à copier importée directement de Londres, et encres de toutes sortes, à vendre par
4 juil. NORMAN, STEEL & Co. 14, rue du Camp.

MACHINE à vapeur pour le sucre, de la force de seize chevaux, à vendre par ALLAIN & TREMOULET
4 juil 11, rue Conti.

SUCRE clarifié et raffiné constamment à vendre par
ALLAIN & TREMOULET,
4 juillet 11, rue Conti

GRAISSE—Un petit lot à vendre par
ALLAIN & TREMOULET,
4 juillet 11, rue Conti

BRIQUES—12000 briques à feu anglaises, à vendre par
G. BEDFORD & BECK,
4 jt 24, rue de la Douane

TRAITES sur New-York, à vue et à 60 jours, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par
4 juil N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

BOIS de Campêche—40 tonneaux de bois de Campêche 1ère qualité, à vendre par
4 jt G. GREEN & FRERE, 26, Camp.

PLATRE de Paris—50 barils de plâtre de Paris, calciné et de qualité supérieure nouvellement reçus, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co.
40, rue Gravier.

VIN—20 pipes de vin rouge Catalan, de qualité supérieure, 180 barils de Malaga, 15 do d'eau-de-vie d'anisette, 10 caisses de morue de Norwège, 20 pipes de genièvre de Hollande, à vendre par
4 juillet R. GRONING & Co.

HARENGS—30 barils harengs du Potomac, No. 1, en débarquement du brick Architect, à vendre par
G. BEDFORD & BECK,
4 jt 24, rue de la Douane

30 CAISSES toile à draps blanche 4/4 et 8 ballots coutils bleus, à vendre à bas prix pour clore un envoi, par R D BLOSSMAN,
4 jt 30, rue Bienville

WHISKEY—132 barils Whiskey rectifié, reçus par le North Star et le Bonaparte, à vendre par
MAHARR & BROTHER,
4 juil 36, Nouvelle Levée.

Le Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan est transporté au No. 9, de la rue du Camp, à l'encoignure de la rue Gravier. 16 juin—1m

BRIQUES du Lac, Briques à feu de Pensacola, bois de chêne et frêne, bois de pin pour steamboats, chaux de Thomaston, sable et coquilles à vendre au Vieux Bassin.
1er juil CH. GUESNARD

GENIEVRE de Hollande—8 pipes genièvre en débarquement du navire Louisa, venant de Hambourg, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
15 avril 85, rue St. Louis.

CHANGE sur New York à vue et de 1 à 60 jours de vue, à vendre par LARUE & PREVOST,
22 juin—3 5, rue Royale, maison Musson.

LA Banque d'Orléans tire sur New-York, à vue.
23 juin—3 JAMES B. HULLIN, caissier

SAUMONS—20 barils no. 1, à vendre par
29 juin DAVIS & HOBART, 18 Douane.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de cigares est constamment en vente chez
11 juin J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

TABAC coupé fin—25 barils en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
11 juin 32, Vieille-Levée.

AVIS.—La société existant entre les soussignés sous la raison de Forsyth et Limerick, est dissoute à partir d'aujourd'hui, par consentement mutuel; chacun des associés est autorisé à se servir de la raison de la société pour la liquidation seulement.
HENRY H. FORSYTH,
THOMAS LIMERICK. 27 juin

AVIS—La société existant sous la raison de Vennard & Goddard a été dissoute le 11 courant.
W. B. VENNARD,
23 juin S. GODDARD Jnr.

Le soussigné continuera les affaires de commission et d'expédition en général dans cette ville.
23 juin S. GODDARD Jnr.

250 SACS café vert de la Havane,
100 caisses Sucre blanc de la Havane;
200 milliers Cigares;
12 barils Cigarettes en papier;
10 balles Toiles à chemises de Russie;
5 dito Toile à voiles;
3 caisses Linge de table, du Béarn;
100 barils Vin doux de Malaga;
20 jarres Huile d'olive pour lampes, à vendre par
30 mai CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TOILES GARANTIES—Le soussigné offre à vendre un grand assortiment de nappes de table, serviettes et essuie-mains damassés et communs, ainsi que des toiles à chemises et à draps, mouchoirs de poche blancs et imprimés, bretagne, morlaix, estopilles, platilles, &c. lesquelles sont garanties être tout fil. Aussi, des toiles et batistes écrues avec un assortiment général de bas et chaussons.
JOHN H. MARTINSTEIN,
15 mai 122, rue Royale.

REÇU par le Lafayette, en débarquement, un bel assortiment d'habillements d'été:
Paltos en coutil fils et en mérinos,
Redingottes do
Pantalons do
Blouses en toile grise très fine,
Chapeaux blancs en mérinos,
Coutils fil, dessins nouveaux,
Mouchoirs de batiste, cols, pèlerines, et autres articles,
Gants fil d'Ecosse,
Chemises et chemisettes en batiste d'Ecosse pour enfants.
Le soussigné partant incessamment pour France, offre à vendre les articles ci-dessus à des prix modérés pour du comptant. Il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien venir régler leur compte.
VVE. DECAUX,
8 avril—a No. 75, rue Royale, entre Bienville et Conti.

EXTRAIT MEDICAL DE SALSEPAREILLE DU DOCTEUR LEIDY.

CETTE préparation est sans contredit la plus efficace de Salsepareille qui existe. Une bouteille, dont le coût n'est que d'une piastre, produit le même effet qu'un gallon de sirop, tel qu'il est ordinairement préparé, et que deux bouteilles d'un autre extrait. Le docteur Leidy ajoute qu'il l'a préparé lui-même, et peut par conséquent en garantir les effets. Un grand nombre de médecins de toutes les parties des Etats-Unis l'ont préférée à toutes les préparations de Salsepareille, d'abord à cause de sa plus grande puissance (qui se fait naturellement sentir lorsqu'elle est employée) ensuite parcequ'elle est préparée par un homme qui est à la fois pharmacien et médecin, et qu'elle a été approuvée par les docteurs Physic, Chapman et Jackson. Le soussigné vient de recevoir un envoi de cette préparation, qu'il offre à vendre. G. N. MORISON, 11 rue du Canal,
1er av agent du doct. Leidy, Philadelphie.

HOTEL DE LA PASSE CHRISTIAN.

LES prix pour la pension et le logement à l'établissement ci-dessus, seront, depuis le 1er. juillet 1840, sont fixés comme il suit, savoir:
Pension par mois, $50
" par jour. 2
Enfans et domestique demi prix.
On trouvera des vins et des liqueurs de premier choix, et les prix seront aussi modérés que possible.
Des chambres pourront être arrêtées chez
THOMPSON,
30 juin—6 No. 66, rue de la Douane.

PERDU OU EGARÉ—Un billet souscrit par Ch. Monroe, le 11 mars 1839, à 60 de date, pour la somme de deux mille deux cent cinquante piastres, à l'ordre de M. Nicaud, endossé par D. F. Guex et Ch. Forstall.
Ce billet ne pouvant faire usage qu'aux personnes nommées ci-dessus, elles prient instamment quiconque aurait pu le trouver de le remettre dans les mains de l'une d'elles.
30 juin—3—7,14jl.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à celui qui logera dans une des geoles de la Nelle. Orléans, le nègre nommé BAZILE, âgé de 20 ans, taillé 5 pieds un pouce environ. Il était habillé d'un chemise et pantalon de toile blanche et d'un gilet de cotonnade bleue. Il avait un collier en fer.
Les capitaines de steamboats et autres navires sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord ledit nègre sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. 6 juil—4

AVIS—Détenu à la geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé GEORGE, appartenant à M. Daniel P. Sparks, Attakapas près Franklin. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 26 juin 1840.
3 j—4 A. LUMINAIS, Sherif

15 PIASTRES DE RECOMPENSE, seront données à celui qui ramènera au soussigné, le griffe nommé Henry, âgé d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 4 pouces environ, les cheveux longs.
Les capitaines de steam-boats et autres navires sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit griffe, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
3 juil A. D. GUESNON.

AVIS.
DETENU à la geôle de St. Jean Baptiste, un nègre nommé BILL, joli nègre, proprement habillé, bégayant un peu, se disant appartenir à Mr. James Smith, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans.
AUSSI—Le nègre nommé FREDERIC, jeune nègre maigre, portant un carcan et un nabot, se disant appartenir à Mr. Pépo, du Bayou [illegible].
Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, [illegible] juin 1840.
2 juillet A. LUMINAIS, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district.—Samedi, 1er. août prochain, en vertu d'un décret de la cour du premier District, du l'Etat de la Louisiane, je soussigné, juge de la paroisse de Jefferson, vendrai à l'encan, en la ville de Lafayette, la propriété ci-après décrite, appartenant à Cary Robertson, débiteur insolvable, à ses créanciers, savoir:
Un lot de terre situé à Greenville, en cette paroisse, désigné par le numéro 63 du plan original de ladite ville, et mesurant 300 pieds de face aux rues Pine et Broadway, et 300 pieds de face aux rues Carolton et Félice—ensemble une maison de maître, cuisine et autres améliorations qui se trouvent audit lot.
Conditions—A un, deux et trois ans de crédit du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera fait devant W. Y. Lewis notaire.
9 juil—3, 8, 17, 24, 29, 1. (signé) F. DUGUE, juge

Succession de veuve Estevan Nunez.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de St.-Bernard—Cour des Preuves.—Samedi, le premier août 1840, il sera vendu à la Cour de Paroisse de la paroisse St.-Bernard, par Octave S. Rousseau, juge de la paroisse et ex officio encanteur, à 10 heures du matin, les propriétés suivantes, à l'effet d'effectuer un partage:
1o. Quelques meubles, lits, &c.
2o. Un lot de chaudières à sucre, un moulin à sucre, pour cheval, &c. &c.
3o. Dix mille briques, un cheval et une paire de bœufs.
4o. Une quantité d'autres propriétés mobilières.

ESCLAVES.

1o. Ketty, négresse âgée de 28 ans, avec ses deux enfans, Mélite, âgée de 7 ans, et James de 5 ans.
2o. Rosalie, négresse âgée de 35 ans, avec ses deux enfans, Léandre, de 6 ans et Armantine, de 2 ans.
3o. Julie, négresse âgée de 35 ans.
4o. Humphrey, nègre âgé de 21 ans.
5o. Joaquin, nègre âgé de 15 ans.
6o. Catalina, négresse âgée de 11 ans.
7o. Patricio, négrillon de 11 ans.
8o. Antoinette, mulatresse âgée de 21 ans, et son enfant Manuel, âgé de 2 ans.
Tous ces esclaves, à l'exception de Julie, (qui quelquefois est sujette à l'asthme) sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

PROPRIETES FONCIERES.

Un lot de terre, ou habitation, situé dans la paroisse St.-Bernard, à environ quatorze milles du fleuve Mississipi, mesurant 25 arpents de face sur les deux côtés du chemin du Bayou aux Bœufs borné à la limite supérieure des deux côtés du Bayou par la propriété de Mr. Augustin Toutant, à la limite inférieure par la propriété de Félix Morrere, ensemble les bâtisses y construites. Le tout sera vendu par arpent conformément à un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

Conditions:—Les acquéreurs devront se mettre eux-mêmes en possession de la propriété foncière.

Les meubles seront vendus comptant.

Les esclaves, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois du jour de la vente, en billets endossés et portant hypothèque.

Les actes de vente seront passés dans les dix jours qui suivront l'adjudication, au bureau de Octave Rousseau, notaire ex officio. Si quelque acquéreur négligeait de signer la vente dans le délai susdit, les vendeurs se réservent le droit de revendre aux risques et périls des acquéreurs, après avis préalable publié dix jours à l'avance.

Dans le cas où les billets fournis par les acquéreurs ne seraient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à dix pour cent jusqu'à parfait paiement, ou les billets seront fournis en coupons, selon la convenance des co-héritiers.
2 juil—3 OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie que le 8 juin 1840, jugement a été rendu en cette Cour dans le procès de Alexandrine Mathilde Trépagnier, épouse de J. F. Petit contre son mari J. F. Petit, dans les paroles et de la manière suivantes:—No. 10137—Alexandrine Mathilde Trépagnier épouse de J. F. Petit contre son mari J. F. Petit.—Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en cette Cour en faveur de la demanderesse Alexandrine Mathilde Trépagnier et du défendeur Jean François Petit, que les dites parties soient séparées de corps et de biens et que le défendeur paie les frais.

Nouvelle-Orléans, le 12 juin 1840.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
(L. S.) En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le treizième jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante et de la soixante-quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis.
18 juin—3f en 30j. L. R. COURTIN, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie que le 8 juin 1840, jugement a été rendu en cette Cour, dans le procès de Joseph Florès contre Maria Navis, sa femme, de la manière et dans les termes suivans:—No. 12,932. Joseph Florès contre Maria Navis, son épouse.—Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur du demandeur contre la défenderesse Maria Navis, son épouse, que les liens matrimoniaux existant entre les dites parties soient rompus, et que la défenderesse paye les frais.
Nouvelle-Orléans, le 12 juin 1840.
Signé, CHARLES MAURIAN, juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 13 juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante, et la soixante-quatrième année de l'indépendance des Etats-Unis.
15 juin—3f en 1m. LOUIS R. COURTIN, Dep. greffier.

ON DEMANDE à acheter au comptant, 4 nègres bons charretiers, connaissant bien la ville, 2 jeunes nègres de 15 à 16 ans, un tonnelier, un forgeron et de jeunes négresses; s'adresser à AUBRY & GABAROCHE,
No. 5, Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.
4 juillet—3

AVIS AUX PLANTEURS ET AUX PROPRIETAIRES DE SUCRERIES.

LE soussigné, planteur expérimenté, désirerait obtenir une place sur une habitation. Il connaît aussi bien les machines à vapeur que l'on emploie sur les habitations, les sucreries et la distillerie. S'adresser à Mr. A. L. au bureau de cette feuille. 4 juil—3t

SUCCESSION D'ADDISON H. WEATHERBY.

LE soussigné ayant aujourd'hui obtenu des lettres de curatelle à la succession de A. H. Weatherby, prévient les personnes qui doivent à la dite succession de régler leurs comptes immédiatement, et celles à qui il est dû de présenter leurs réclamations, dûment certifiées, pour qu'elles soient réglées.
H. W. CHANDLER.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1840. 4 juil—10

BUREAU DE PLACEMENT ET DE COMMISSION DE J. F. HECHLER.
No. 42, rue du Canal.

EN annonçant au public de la Nouvelle Orléans, l'ouverture de ce bureau, le propriétaire informe respectueusement que les ordres de vente ou d'achat de nègres qui lui seront confiés seront promptement exécutés. Il donnera une attention particulière aux marchandises qui lui seront laissées en commission pour être vendues soit pour argent soit pour vente particulière, et il se charge aussi de la collection des comptes. Il se chargera aussi du placement de toute espèce de domestiques dans les places à des personnes qui sont sans emploi, en y prenant à temps.
Une négresse à vendre au bureau. 4 jt

AVIS.—La société existant ci-devant, en cette ville, entre les soussignés, sous la raison de *Goodman, Levy & Co.* est ce jour, dissoute par consentement mutuel. G. S. Goodman et L. A. Levy jr. sont chargés de la liquidation de ladite société, et sont autorisés à faire usage du nom de la dite société pour sa liquidation.
G. S. GOODMAN,
L. A. LEVY Jr.
ELIAS L. PHILIP,
1er. juil—12. S. LYTINGE.

AVIS.—La société existant ci-devant entre les soussignés, sous la raison de *Nugent, Turpin & Watt* à la Nouvelle-Orléans, et de Turpin Watt & Co. au grand-Gulf Mississippi, est ce jour, dissoute par consentement mutuel. Les affaires non réglées desdites maisons seront réglées par Richard Nugent, à la Nouvelle-Orléans; et par W. Turpin et Hugh Watt, au Grand Gulf, qui sont autorisés à faire usage des noms respectifs desdites maisons, pour la liquidation seulement.
RICHARD NUGENT,
F. W. TURPIN,
Nile-Orléans, 1er. juillet 1840. HUGH WATT.

AVIS.—Le soussigné, de la société ci-devant Nugent, Turpin & Watt, s'est associé avec M. Alfred H. Hopkins, de cette ville, et continuera les affaires par commission, sous la raison de Nugent, Hopkins & Co.
Nlle.-Orléans, 1er. Juillet 1840.
1er. juillet—6 RICHARD NUGENT.

AVIS.—La société connue en cette ville sous la raison de *Bajolière & Macarty*, devant, d'un commun accord, être dissoute au 1er. Octobre prochain, les soussignés offrent à vendre leurs marchandises au prix coûtant pour du comptant.
J. C. BAJOLIERE,
D. B. MACARTY,
1er. juillet 1840—10 fois.

SOCIÉTÉ—Les soussignés ont formé, ce jour, une société à l'effet de transiger des affaires de commission en général, sous la raison de Varillat et Bryan.
H. VARILLAT.
1er juil—3 W. J. BRYAN.

THÉ—50 demi coffres Thé Pouchon,
200 caisses, de 6 livres chaque, thé impérial et poudre à canon:
300 caisses de 12 livres chaque, thé impérial,
50 caisses contenant des boites en fer blanc, thé impérial et poudre à canon: 50 caisses de 12 livres chaque, Thé Hayson, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
3 juil 40, rue Gravier.

MESSRS. PLEYEL & Co. de Paris, jaloux de conserver la confiance dont ils jouissent sous le rapport de la qualité des Pianos de leur manufacture, viennent d'envoyer *à leurs frais*, dans notre ville, un des meilleurs ouvriers de leur fabrique pour que tous les Pianos appelés *Piccolos* ou *Pianinos*, auxquels ils ont appliqué un système de construction en fer creux, dont la solidité n'a pas répondu, *par l'effet du climat de ce pays-ci*, à ce qu'ils en avaient espéré, soient réparés.
Cet ouvrier, M. PIERRON, vient d'arriver par l'Alexandre Toussin, et toutes les personnes qui ont des pianos de cette description sont informées que M. Pierron doit y faire AUX FRAIS de MM. Pleyel & Co., toutes les réparations ou changements de dispositions nécessaires pour mettre ces instruments à l'abri de tout accident et garantir la plus parfaite tenue de l'accord.
S'adresser à MM. HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville, qui viennent de recevoir le piano-modèle sur lequel ont été opérés tous les perfectionnements dont M. Pierron doit faire l'application à ceux d'importations antérieures.
3 juin—60

UNE HARPE à *double mouvement* d'une qualité supérieure. Ce bel instrument à l'épreuve des influences du climat et parfaitement garanti, à vendre par
11 juin HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans que nous venons d'ouvrir un jardin pour les crèmes à la glace, soda, limonade melons glacés, patisserie &c. Cet établissement est situé sur l'Esplanade entre les rues Grands Hommes et Bagatelle. En cas de mauvais tems deux superbes salons très bien décorés recevront les dames et messieurs qui voudront bien nous honorer de leur présence. L'ouverture aura lieu samedi prochain quatre du courant. Cet établissement est désigné pour les personnes de couleur; il sera ouvert toute la journée. 2 juillet—4 JH. LAVILLE & Co.

AVIS—Succession Delila Clark f. c. l.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre cette succession sont priées de les présenter pour être réglées, à l'exécuteur testamentaire soussigné. PIERRE LASSERRE,
23 juin—6 rue Toulouse 65

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus ou Jn. Bte. Faget. Les dits Billards sont les mêmes du Cercle Saint Louis. 17 juin—

A LOUER—On peut se procurer une bonne servante, bien recommandée. S'adresser à M. Bagget, rue de la Commune. 23 juin—6

PLAQUES de fer-blanc I C et I X, en magasin et à vendre par SCHMIDT & Co.
13 juin 36, rue Bienville

BANQUE DU COMMERCE DE LA NELLE.-ORLEANS
26 mai 1840.
CETTE Banque tire des checks, à vue, sur New-York, Philadelphie, Baltimore et Louisville.
26 ma, GEO. O. HALL, Caissier

CAFE—371 sacs café Havane vert prime, en débarquement et à vendre par LEPAGE BROTHERS & Co
15 mai 61, rue Bienville.

PORCELAINE—Quelques services complets de porcelaine de Paris, à vendre à bas prix, par
13 mai HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

CHAPEAUX DE SOIE—3 caisses, chacune de 36, à vendre par HERBAULT FRERES,
13 mai 78, Bienville.

CLOUS de Girofles—60 balles, à vendre par
HERBAULT FRERES,
13 mai 78, rue Bienville.

PAPIER à enveloppes—1000 rames à vendre par
FROST & Co,
23 mai 8, rue de la Douane.

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—35 caisses assorties, en débarquement de la barque Zenobia, à vendre par
FROST & Co,
23 mai 8, rue de la Douane.

CIRAGE—50 grosses boites de cirage, de la manufacture de Bell et Dunlop, à vendre par
26 mai FROST & Co, 8, Douane.

CAFE—3000 sacs café de la Havane vert prime, à vendre par R. GRONING & Co.
29 mai

ALUM—60 barils alum, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
13 juin enc. Commune et Tchoupitoulas.

FOIN—300 balles Foin, [illegible], à vendre par
S. & J. P. WHITNEY,
13 juin 73, Camp.

PLOMB—[illegible] barillets assortis, en débarquement du [illegible] vapeur St. Louis, et à vendre par
WALTON & COCHRANE,
[illegible] Nouvelle Levée.

INDIGO—six surons excellent indigo de Caracas, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
13 juin enc. Commune et Tchoupitoulas

à Charleston [illegible] comme excellent [illegible] aux prix d'usage [illegible] passagers [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] rue Conti [illegible] bureau du fret et passage s'adresser à bord ou à
4 juil DAVID MARSTON, 7, Bienville.

POUR CINCINNATI.—Le superbe steamer LEXINGTON, capitaine W. Alter, bon marcheur et tirant peu d'eau, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, mercredi 8 du courant, à 8 heures avant midi. Pour fret ou passage ayant des chambres élégantes, s'adresser à bord ou à
7 juil JOSEPH LANDIS & Co. 14 Poydras.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Mercredi, le 8 courant, à 4 heures P. M. le magnifique steamer DIANA, capitaine Carter, partira comme ci-dessus. Pour passage seulement s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras ou à H. E. LAWRENCE,
6 juillet 29, Nouvelle Levée.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.—Le magnifique packet MAID OF ORLEANS, capitaine Van Houten, partira positivement mercredi le 8 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
6 jt J. VAIRIN & Co., 34, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le steamer, tirant peu d'eau TARQUIN, capitaine Lewis Choate, partira positivement pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires, mardi 7 courant, à 1 heure p.m. Pour passage seulement, s'adresser à l'extrémité de la rue Poydras ou à ADAMS HARTWELL & Co.,
6 jt 34, rue Poydras

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Mardi, le 7 courant, à midi—Le steamer BONAPARTE, bien connu et bon marcheur, capitaine J. R. Latham, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras, ou à
P. C. SHANON & Co,
67, Tchoupitoulas.
Les passagers par ce steamer peuvent avoir l'assurance qu'ils ne souffriront aucun retard dans le voyage par suite de la baisse des eaux.

POUR ST. LOUIS, ALTON et QUINCY—Le steamer CHESTER, ayant éprouvé un accident en se rendant à St. Louis, est revenu à la Nouvelle-Orléans pour se faire réparer, d'où il repartira immédiatement après les élections; il partira positivement ce port Mercredi, 8 du courant, à 3 heures de l'après-midi. Pour passage seulement s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à
WM. C. TOMPKINS & Co.
4 juil 65, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Mardi le 7 juillet, à 4 heures P. M.—Le magnifique steamer DIANA, capt. F. Carter, partira positivement comme ci-dessus; laissant ainsi à ceux qui désirent voir le résultat des élections, la faculté de partir immédiatement.
Le steamer *Diana* ne prendra pas de fret, et tirant peu d'eau, il n'éprouvera aucun retard dans sa navigation par suite de la baisse des eaux. On peut arrêter des lits en s'adressant à
29 juin H. E. LAWRENCE, 29, Nile. Levée

POUR LA HAVANE—Demain sans faute, 7 du courant, la belle goëlette DELIGHT, capitaine Thran, ayant une belle chambre sur le pont, partira pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Jefferson, ou à
7 juin R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.—La goëlette WATER WITCH, nouvellement doublée en cuivre, capitaine Arnoux, partira positivement pour le port ci-dessus jeudi prochain, 9 du courant. Pour passage seulement, ayant de belles chambres, s'adresser à
7 juil A. CAPDEVIELLE & Co. 19, Toulouse.

POUR KINGSTON [Jamaïque].—Le brick ANN MARIA, capitaine Francett peut prendre encore 100 barils de farine ou le montant du fret, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
4 jt 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.—Le brick DELIA, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
4 jt 24, rue de la Douane

POUR LA MOBILE.—La goëlette PERDANIA capitaine Morris, est maintenant en charge au vieux Bassin. Pour fret ou passage s'adresser à
W. E. & R. MURPHY, Vieux Bassin ou à
4 juil EDWARD A. BRIDGE, 60, Gravier.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE BOSTON ET DE LA NLLE. ORLEANS.

POUR BOSTON.—Le trois-mâts KENTUCKY, capt. Catter, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes ou à
4 juil. JOHN A. MERITT, 53, rue du Camp.

A VENDRE OU A FRETER—Le brick GANNICLEFT, doublé et chevillé en cuivre, du port de 200 tonneaux, prêt à prendre la mer sans qu'il y ait aucun frais à faire. Ce navire a deux magnifiques chambres, et peut prendre 30 passagers. Pour de plus grands détails s'adresser au capitaine à bord, au wharf No. 13 dans la seconde municipalité. G. S. GOODMAN,
4 jt—6 21, rue de Chartres

POUR LA HAVANE—Le superbe brick APALACHICOLA, capitaine G. Schneider, partira positivement pour le port ci-dessus samedi prochain 4 du courant. Pour passage seulement, ayant de très belles chambres, s'adresser à
2 jt A. CAPDEVIELLE & Co.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette nouvellement doublée en cuivre, WATER WITCH, capitaine Arnoux, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour frêt et passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & Co.

POUR NEW-YORK—Packet du 10 courant—Le packet ligne d'Orléans EMILY, capitaine Meso, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira positivement comme il est annoncé ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, ayant de superbes chambres pour 30 passagers, s'adresser à bord, au pied de la rue Canal, ou à BOGERT & HAWTHORN,
2 jt 8, rue Gravier.

POUR MARSEILLE—La belle barque JOHN BROWER, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton sur le pont ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN & D. FEHRMAN,
1 jt—3 No. 26, Bank Place

POUR LA HAVANE.
Le brick doublé et chevillé en cuivre APALACHICOLA, capt. Schneider, partira positivement pour le port ci-dessus mercredi, le 1er juillet. Pour passage seulement s'adresser à
30 juin A. CAPDEVIELLE & co. 19, Toulouse

DEMANDE DE NAVIRE—On a besoin d'un brick du port de 1000 balles pour prendre un chargement pour St Thomas. S'adresser à
30 juin—3 HENRY TETE, 13, Conti.

DEMANDE DE NAVIRE—On a besoin immédiatement d'un brick du port de 1000 barils pour prendre un chargement pour Kingston, Jamaïque, S'adresser à HENRY TETE,
30 juin—3 13, Conti.

POUR LA HAVANE.—Passage seulement—La goëlette fine voilière FRANCIS AMY, capitaine Ashby, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à
24 juin R. GRONING & Co.

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier CATHERINE, capitaine Cook, partira sous peu pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. GODDARD, Jr.
29 juin 46, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier PERUVIAN capitaine Wotten, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la seconde Municipalité, ou à
J. ALBERT, 26, rue St. Louis.
25 juin

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. FERRET,
26 juin 30, Toulouse.

POUR TRIESTE.—Le bon voilier REGULUS capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à
25j KOHN, DARON & Co, 28, rue Bienville

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts WILLIAM BROWN, capt. Harris ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité ou à S & J P WHITNEY,
24 juin 73, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts TELUMAH, capt. Gladen, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage ou fret sur le pont s'adresser à bord ou à
23 juin S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp.

Succession de James B. Anderson.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de James B. Anderson, sont priées de les présenter au soussigné, dûment légalisées, le ou avant le 1er juillet prochain, et ceux qui doivent à la dite succession sont également requis de venir solder leurs comptes immédiatement. O. B. HILL, curateur.
26 juin—12.

AVIS.
Election d'un Représentant au Congrès et d'un Sénateur et Représentant à la Législature d'Etat.

CONFORMEMENT A LA LOI et d'après une proclamation du Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné à tous les citoyens de la Paroisse de Jefferson ayant le droit de suffrage aux élections générales de l'Etat, que lundi, six juillet prochain, et les deux jours suivants, depuis 10 heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, les scrutins seront ouverts aux lieux et de la manière ci-après mentionnés, pour l'élection d'un Représentant au 27ème. Congrès des Etats-Unis pour le premier District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, d'un Sénateur pour le troisième District Sénatorial composé de la Paroisse de Jefferson, et d'un Représentant à la Législature d'Etat pour la dite Paroisse; et que ladite élection sera tenue comme suit:
Le six juillet, en la maison de Cour de la Paroisse Jefferson sous la présidence de deux des Juges de Paix de cette Paroisse et du Juge de Paroisse sous signé.
Le sept juillet sous la présidence des mêmes juges à l'Hotel de Carrollton en cette Paroisse.
Le huit juillet, sous la présidence des mêmes juges, en la maison de Monsieur J. B. Drouet, située sur la [illegible] du Mississipi, au dessus de Carrollton.
Les six, sept et huit Juillet au District de Barataria en cette Paroisse, chez MM. L. Commagère et P.A. St.-Pé, nommés commissaires de la dite élection.
Les six et sept Juillet à la Chenière Caminada en cette Paroisse, chez M. Joseph Cossa, et le huit Juillet à la Grand Isle, chez M. Ribas sous la présidence Messrs. S. B. Bennett Lewis Rondeau et William Hall, nommés Commissaires de la dite élection. F. DUGUÉ,
29 juin—9 Juge de Paroisse.

AVIS—Le soussigné ayant été nommé syndic de la faillite Isaac Hart & Co. prie toutes les personnes qui ont des réclamations de les présenter, et celles qui doivent à ladite faillite de régler leurs comptes sous le plus bref délai. WM. F. COMLY,
22 juin—10 97, rue du Camp.

LA BANQUE D'EPARGNES DE LA NOUVELLE ORLEANS est transportée à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, la porte après celle du Bureau d'Assurances de l'Océan. 22 juin—6

AVIS—Le soussigné, agent de la maison Godet, Mordacque & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau d'agence dans la rue ROYALE No. 106, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier.
20 j A. VAUDRICOURT

LE soussigné vient de recevoir par le navire Olympia un grand assortiment de bottines lasting, Napolitaines, pantoufles vernis et en veaux, escarpins etc. qu'il offre à vendre à bon marché pour du comptant, à son magasin, rue de Chartres no. 164. P. CHIGÉ.
29 juin—6

RESIDENCE POUR L'ETE.
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE A LOUER
A PASCAGOULA.

UNE jolie maison située à un mille de la mer, sur la rivière Pascagoula. Cette maison offre toutes les commodités désirables pour une famille ou deux pendant l'été; elle est composée de huit appartements, dans lesquels il y a six bois de lits, et les matelas, chaises, tables, nécessaires pour une famille; une cuisine spacieuse chambres pour domestiques et autres dépendances. Il y a une maison pour prendre des bains; il y a sur le devant un joli parterre et de beaux arbres fruitiers.
Possession en sera donnée immédiatement. Pour plus amples informations, s'adresser à Victor Wiltz, rue de la [illegible], vis entre les rues Conti et Bienville, No. 46, ou à J. B. [illegible] mas à Pascagoula.

CHAUX DU NORD [illegible] plâtre de Paris, bois de chauffage, [illegible] coquilles, sables, &c. à vendre par
CHAUCHON & LEROY,
Vieux Bassin encoignure St. Claude.

TOILE EPAISSE D'EMBALLAGE—270 pièces en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
15 juin 50, rue du Camp.

TRAITES sur New York, à vendre par
VAN WYCK & Co.
15 juin 35, rue du Camp

A LOUER.—Le magasin No. 30 de la rue de la Douane, ci-devant occupé par Messrs. Coit & Co. S'adresser à H. C. CAMMACK,
[illegible]

VIN de sherry—300 caisses d'une qualité supérieure à vendre par HENRY TETE,
[illegible] 13, rue Conti

POIS—16 sacs, en débarquement du steamer Monarch, à vendre par AP. TRIER,
15 juin 34, Gravier.

L'[illegible] sera vendu land[illegible] sur la levée, vis-à-vis l'Hotel de [illegible] 122 bottes de foin.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic

IL sera vendu samedi, le 8 août prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, portant la date 29 juin 1840, et sous la direction de L. B. Wilson, syndic des créanciers de Pierre Shannon & Brothers, les esclaves ci-dessous décrits, abandonnés par lesdits Shannon & Brothers, à leurs créanciers:
SCIPIO, griffe âgé de 36 ans, bon garçon de magasin et charretier.
HENRY, nègre âgé de 23 ans, bon garçon de magasin.
Conditions.—Jusqu'au 1er. février 1841 de crédit, en billets souscrits et endossés à satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à parfait parfait paiement.
3 juil—3, 10, 20, 8 août.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente pour cause de départ

SAMEDI 11 juillet, à midi, à la Bourse de la rue St. Louis, il sera offert en vente
LE FERRY DE LA PREMIERE MUNICIPALITE,
dont l'exclusif privilège, accordé par la législature de cet Etat, expirera le 1er. octobre 1843, consistant en deux bateaux à vapeur en parfait état, quatre bons nègres accoutumés aux travaux journaliers de ces bateaux, deux ou trois cents cordes de bois, plus ou moins, enfin tout ce qui appartient à ce bac et nécessaire pour son opération.
On peut traiter à l'amiable en s'adressant à M. J. B. Dupeyre ou aux susdits encanteurs, chez qui l'on peut voir l'inventaire.
Les conditions, qui sont avantageuses, seront connues au moment de la vente. 3 juillet.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de U. Walo.

IL sera vendu jeudi, le 16 courant, à 11 heures, dans la rue Orléans, No. 28, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, portant la date du 29 juin 1840, les effets suivants appartenant à la succession de Ulick Walo.
Meubles de maison, liqueurs, vins &c.
Conditions comptant. 2 juillet—9 et 16.

PAR FERNANDEZ & WHITING
Vente pour cause de départ.

SAMEDI 11 juillet à midi, à la Bourse de la rue St. Louis, il sera vendu sans réserve, une propriété située dans le faubourg Marigny, consistant en un terrain mesurant 60 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue Marigny, ainsi que la maison et améliorations qui se trouvent dessus.
Conditions—Comptant
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 9 juil.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mercredi le 15 courant, à la Bourse St. Louis, à midi, par ordre de l'exécuteur de la succession de Chs. Kosciuski et pour le compte et risque de J. A. Romer qui n'a pas rempli les conditions de la vente faite à ce dernier le 14 décembre 1839,
Les Esclaves ci après nommés.
JANE, négresse âgée de 41 ans, et ses deux enfans.
JAMES, âgé de 8 ans, et William, âgé de 6 ans.
Conditions—A 6, 12 et 18 mois de crédit du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur et hypothèque jusqu'à parfait paiement en cas de non paiement à échéance les billets porteront intérêts à 10 p cent jusqu'à paiement intégral.
L'acte de vente sera passé devant Carlisle Pollock notaire pub. aux frais de l'acquéreur. 1er juil

Vente positive d'immeubles.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, samedi 11 juillet à midi, à l'arcade des bains, rue St. Louis:
4 lots de terre situés dans le faubourg Delassize dans la paroisse de Jefferson et désignés par les Nos 1, 19, 19 et 2 dans l'îlet 10, compris dans les rues Plesant, Leucet, Harmony et Live Oak. Lesdits lots se joignent et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Laurel sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par B. Buisson en date du 26 avril 1836.
Les propriétés ci-dessus seront vendues sans aucune réserve pour clore une affaire.
Les actes de vente devant M. J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Conditions comptant. 30 juin

PAR F. TRICOU
UN vertu de deux ordres respectifs de l'honorable Cour de Paroisse dans les procès de Simeon Essex contre ses créanciers, et de l'honorable Cour de District dans le procès d'Adolphe Duhart contre ses créanciers, il sera vendu jeudi, le 30 juillet 1840, à midi, à la Bourse de Cité, dans la rue St. Louis, les propriétés suivantes comprises dans le bilan et abandonnées par Simeon Essex à ses créanciers, et la moitié indivise a été abandonnée par Adolphe Duhart à ses créanciers, savoir:
Trois Lots de Terre situés au faubourg Tremé, (chacun desdits lots sera vendu séparément); le no. 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital entre les rues Prieur et Roman, sur 112 pieds de profondeur.
Le lot No. 59, mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe, entre les rues Johnson et Prieur, sur 100 pieds de profondeur.
Le lot no. 93, mesure 30 pieds de face à la rue Johnson, entre les rues Dumaine et St. Philippe, sur 100 pieds de profondeur.
Le tout mesure française.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur les propriétés vendues et intérêt à raison de dix pour cent jusqu'à paiement. Jusqu'à ce qu'ils soient payés, sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le paiement.
29 juin—29 j—6, 13, 20 et 30 juillet.

PAR VINCENT & DE F. RRIET
Vente par le syndic
IL sera vendu mercredi, le 8 juillet prochain, à notre magasin en l'encan rue de Chartres no 1, à 10 heures, par ordre et sous la direction du syndic, un assortiment de marchandises sèches abandonnées par A. C. Cochrane à ses créanciers. 29 juin—6

PAR L. A. GARIDEL.
Lawrence & Legendre contre leurs créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mai 1840, et sous la direction de MM. J. M. Lapeyre et J. Lecarpentier syndics des créanciers de Lawrence et Legendre, il sera vendu le jeudi 20 Juillet 1840, à midi, à la salle des bains de la Bourse St-Louis, rue St.-Louis entre les rues Chartres et Royale, les propriétés abandonnées par les faillis à leurs créanciers: savoir:
1o. Un terrain situé dans le faubourg Ste.-Marie, désigné sous le No. 46, dans l'îlet No. 4, formant l'encoignure des rues Girod et St-Pierre, ayant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod; 28 pieds, 9 pouces, 5 lignes sur l'arrière, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue St-Pierre, le tout mesure anglaise.
2o. Un terrain situé dans le faubourg Ste.-Marie, désigné sous le No. 57 dans l'îlet No. 5, mesurant 28 pieds face à la rue St-Pierre et 28 pieds sur l'arrière sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 58, et 128 pieds 6 pouces 5 lignes sur l'autre ligne, le tout mesure anglaise.
3o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste-Marie, désigné sous le No 59 dans l'îlet No 5, mesurant 65 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue St. Pierre, et 19 pieds 9 pouces 4 lignes à l'arrière, sur une profondeur de 128 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No. 58 et 127 pieds 2 pouces 7 lignes sur l'autre ligne qui le sépare de la propriété ci-devant appartenant à la banque du Canal, mesure anglaise.
Le tout d'après un plan dressé par L. Bringier, le 30 avril 1836 et déposé en l'étude de [illegible] Davis L. McCay, notaire public.
Conditions: comptant.
17 juin—17 et 24 j., 1er. 8, 15 et 20 juil.

VENTES PAR LE MARSHALL DES E.-U.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS DU DISTRICT ORIENT DE LA LOUISIANE No. 6—Le Warden contre Edward Livingston [illegible]—En vertu d'un ordre de la dite cour [illegible], il sera exposé en vente publique, à la Bourse St. Louis, mercredi 15 juillet 1840, à midi. Deux certains lots de terre situés dans [illegible], une mesure 20 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur la rue du Nouvelle Levée, 102 pieds sur la rue de la Commune et 75 pieds 10 pouces sur le côté méridional, mesure française. Le deuxième lot de terre mesure 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de face sur la Nelle Levée sur une profondeur de 66 pieds 10 pouces à la rue Tchoupitoulas [illegible] et 2 lignes et 66 pieds 6 lignes sur la ligne latérale.
M. MARIGNY,
9 juin—27 Marshal des E.-U.

TRAITES sur New-York, à vendre par
3 juil SCHMIDT & Co. 36, rue Bienville.

COUPE ROSE—30 barils, à vendre par
3 juil JARVIS & ANDREWS.

CIMENT—50 barils article prime à vendre par
3 juil N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier.

TRAITES SUR NEW-YORK à 3 jours de vue, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier.

PORC—200 barils mess et prime et 20 1/2 barils mess pour l'usage des familles, à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER 36 Nlle-Levée.

PORC—200 barils porc mess et prime, 20 demi dito mess, 100 barils porc P. O. et me. ague, à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle Levée

GRAISSE et Beurre—200 barillets graisse en feuilles, 50 barillets beurre frais, à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle-Levée

LIQUEURS DU PAYS.—100 barils 1ère. et 4e. épreuves Eau-de-vie, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
3 juil 40, rue Gravier.

JAMBONS—15 boucauts et 40 barils jambons, prime de Cincinnati, 40 boucauts do. do. petits choix, 40 do. do. épaules, 20 barils épaules de Cincinnati, à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle Levée

LANGUES—80 douzaines langues fumées de Cincinnati, mises en caisses, à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle Levée

SAUCE aux Tomates—50 boites sauce aux tomates, reçues récemment et à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle Levée

SOUFFLETS de Forgeron—18 paires de dimensions assorties, de la manufacture de Cincinnati, à vendre à bas prix pour clore un envoi, par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle Levée

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, 30 do. do. à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas.

FARINE—300 barils farine superfine, à vendre par
P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas

CIDRE CHAMPAGNE—3000 caisses de qualité supérieure, à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas.

JAMBON de Westphalie de qualité supérieure, à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas

GRAISSE—100 barillets graisse prime en feuilles, à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX et Saumon—80 barils maquereaux no 2, 10 demi barils saumon no. 1, à vendre par
P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas.

TRAITES sur France, à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 3, rue Royale.

BEURRE—30 barillets beurre de l'Illinois, reçus par le Maid of Orleans, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
3 juil 26, rue Poydras.

FARINE—400 barils farine, à vendre par
JUSTUS VAIRIN & Co,
3 juil 26, rue Poydras.

ARGENT DE L'Alabama—Un check de $20,100 sur la succursale de la banque d'Alabama de Mobile, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par DAVIS & HOBART,
3 juil 18, rue de la Douane.

HUILE de Vitriol—30 barriques pour les fabricants de Soda, à vendre par JARVIS & ANDREWS.

ORANGES à vendre à l'encan, ce jour—300 caisses d'excellentes oranges de Messine seront vendues aujourd'hui à midi à l'encoignure de la Levée et de la rue du Canal. ANDREW S. BARKER

WHISKEY—72 barils de whiskey rectifié, récemment reçus à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
3 jl 36, rue Poydras.

TOILE d'Ecosse—1800 pièces toile forte d'Ecosse, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
2 juillet 50, rue du Camp.

SOCHOIRS de Véronese de toutes sortes à vendre par
29 juin HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

POIVRE—300 sacs poivre noir de Sumatra, à vendre par
29 juin BOGERT & HAWTHORN, 68 Gravier

AVIS—A partir de ce jour, M. Paul Lacroix est autorisé à signer notre maison à faire les achats et ventes de sucre et mélasse. HERMOGENE BROWN & co.
1er juillet—3 No. 9, rue Conti.

MAIS—300 boisseaux, en débarquement du steamer Monarch, à vendre par A. TRIER,
15 juin 34, rue Gravier.